

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION

1. Inscription à partir du site ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).
2. Après avoir confirmé/renseigné les champs obligatoires, joindre vos pièces justificatives au format pdf, jpg ou png
3. Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (kbis), ou pièce d'identité.

<p>Pour les agents généraux, personne physique ou morale inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ extrait k bis, datant de moins de 3 mois.</p>	<p>Pour les agents généraux, personne physique non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ joindre une copie de la carte nationale d'identité/ passeport.</p>
---	--

4. Justificatif de capacité professionnelle ⇒ 3 voies : Formation, Expérience professionnelle ou Diplôme.

Voies	Niveau I - IAS
<p><b>Formation</b></p> <p>Adaptée à la production ou à la gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation.</p>	<p>Stage de 150 heures (1)</p> <p>⇒ copie intégrale du/des livret(s) de stage de niveau I - IAS.</p>
<p><b>Expérience professionnelle</b></p> <p>Sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation au sein d'une entreprise d'assurance, auprès d'un courtier, d'un agent ou d'un établissement de crédit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre : 2 ans.</li> <li>- Salarié non cadre : 4 ans.</li> <li>- TNS (non salarié) : 4 ans (<i>mandat AGA, K BIS, statut de courtier</i>).</li> </ul> <p>⇒ production d'attestation de fonctions/certificats de travail (2) ou d'attestation de fonctions TNS (3).</p>
<p><b>Diplômes</b></p>	<p>De niveau Master ⇒ vérifier si votre diplôme est éligible sur <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a></p> <p>(ou) Inscrits au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux I, I/II ou II ⇒ vérifier si votre diplôme est reconnu sur <a href="http://www.cncp.gouv.fr">www.cncp.gouv.fr</a></p>

- (1) Formation professionnelle suivie auprès d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit, d'un organisme de formation déclaré auprès des Services Régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC, <https://www.listeof.travail.gouv.fr/index.php>), d'un agent, d'un courtier.
- (2) Les attestations de fonctions salariées seront régularisées par l'entreprise d'assurance, l'établissement de crédit ou l'intermédiaire en assurance (courtier ou agent) auprès duquel la fonction a été exercée.
- (3) Les attestations de fonctions TNS ne seront éligibles que pour l'expérience professionnelle antérieure à 2007.

## 5. Attestation(s) de mandat d'agent général d'assurance.

⇒ A faire remplir par votre compagnie, sur laquelle doit figurer votre numéro SIREN/Orias et son code CCA ou télétransmis par voie informatique à l'Orias par votre mandant.

## 6. Frais d'inscription 30 € ⇒ paiement en ligne, à partir du site Orias.

### RAPPEL

- ⇒ L'Orias dispose d'un délai réglementaire de deux mois pour se prononcer, sur la base d'un dossier complet. Tout dossier incomplet sera retourné.
- ⇒ Toute inscription dans une autre catégorie, doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
- ⇒ En application des articles R.514-1 du code des assurances et R.546-5 du code monétaire et financier, le contrôle du respect de l'honorabilité est effectué par une demande de communication du bulletin n°2 du casier judiciaire. Les personnes inscrites à l'Orias ne doivent pas avoir été condamnées à une série de crimes ou délits fixés aux articles L.322-2 du code des assurances et L500-1 du code monétaire et financier.
- ⇒ Des informations et des modèles de documents sont disponibles sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)
- ⇒ Pour tous renseignements complémentaires ⇒ [contact@orias.fr](mailto:contact@orias.fr)